



Synthèse de l'étude EquiForCe 76

Analyse du pilotage de l'équilibre forêt-cervidés en Seine-Maritime

A. Rocquencourt, J. Barbaroux, Y. Boscardin, J.-P. Hamard - Irstea

Étude réalisée avec les contributions financières de
la FDC 76 et de l'Agence régionale Haute-Normandie de l'ONF

Les principaux acteurs de la gestion durable de la forêt et des cervidés en Seine-Maritime ont mis en place dès 2002 une démarche de concertation afin de mieux gérer l'équilibre forêt-cervidés. Ce partenariat organise la collecte d'informations sur le terrain et instaure différentes commissions pour leur analyse commune : le copil bioindicateurs au niveau départemental et des commissions locales chevreuil et de concertations cerf au niveau local. Cependant, il est aujourd'hui confronté aux évolutions du contexte économique et de la réglementation en matière d'équilibre sylvo-cynégétique. L'étude EquiForCe 76 (Équilibre Forêt-Cervidés en Seine-Maritime) intervient dans ce cadre et associe les représentants départementaux de la chasse et de la forêt ainsi que les services de l'Etat. Son objectif est de réaliser un bilan et une évaluation des pratiques de concertation et de gestion de l'équilibre forêt-cervidés à l'échelle du département de la Seine-Maritime.

Les travaux menés ont comme objectif (i) **d'évaluer le système de concertation** en se basant sur des entretiens individuels, (ii) **d'analyser** d'un point de vue technique les **suivis** mis en œuvre sur le terrain et (iii) **d'anticiper** les conséquences des **évolutions réglementaires** sur le dispositif de gestion actuel, notamment l'effet des dispositions concernant la résorption des dégâts de cervidés en forêt.

Résultats

L'étude EquiForCe 76 montre que **l'ensemble des acteurs se sont mobilisés** dans une **démarche participative** avec la mise en place de moyens considérables ; cette démarche similaire à la "gestion adaptative" permet de mener une gestion concertée, basée sur une approche scientifique et des informations factuelles. Les résultats de l'étude ont cependant identifié quelques verrous qui freinent le bon fonctionnement du système et son adaptation à un contexte changeant.

Les entretiens individuels ont permis de mieux cerner les attentes de chacun et de comprendre des difficultés actuelles en matière de concertation. Ces dernières sont essentiellement liées à la **méconnaissance du processus de concertation et des préoccupations des autres acteurs**, ainsi qu'au **manque d'empathie**, qui persistent dans le système malgré les efforts de communication à différents niveaux entre les acteurs. Il en résulte une absence de dynamique commune, en

particulier aux échelles locales. Cette situation explique la difficulté pour les acteurs de formuler des objectifs de gestion partagés.

L'évaluation technique des suivis mis en œuvre a montré que la **rigueur lors de la collecte des données**, nécessaire aux suivis par indicateurs de changement écologique (ICE), **est lacunaire**. La gestion des données issues de ces suivis se fait dans l'urgence du calendrier des commissions, ce qui **ne permet pas une traçabilité suffisante**. Enfin, la lisibilité des tableaux de bord peut être améliorée, afin de faciliter les discussions lors des commissions.

La réflexion sur les dégâts de cervidés en forêt a été alimentée par les résultats d'une enquête auprès des propriétaires forestiers et les discussions tenues lors des comités de pilotage de l'étude. La principale difficulté est l'identification des secteurs les plus affectés, ou "points rouges", car les **informations sur les dégâts de cervidés en forêt sont partielles et d'une qualité hétérogène**. En forêt privée, l'information sur les dégâts forestiers et les peuplements potentiellement dégradables est difficile à mobiliser, du fait de la diversité des propriétaires et de leurs préoccupations. Cela n'est que partiellement résolu par la réalisation d'une enquête d'opinion ; l'enquête a en effet permis d'identifier les propriétés avec des difficultés de gestion forestière et de calculer quelques indicateurs mais ces derniers restent difficiles à interpréter à cause du faible taux de retour et du manque d'information sur les peuplements en renouvellement (réponses incomplètes). Des données "à dire d'expert" sont disponibles en forêt relevant du régime forestier ; l'ONF s'est doté d'un système de collecte, de stockage et d'analyse de l'information et a défini des critères de diagnostic.

Recommandations

Dans la continuité de ces résultats, les recommandations de l'étude portent essentiellement sur des actions (i) de renforcement des travaux en commun, (ii) d'accompagnement à la gestion adaptative et (iii) de sensibilisation. Elles interviennent à des échelles spatiales variées, d'un niveau départemental (représentants des forestiers et des chasseurs, copil bioindicateurs) à un niveau local (point rouge, propriété, peuplement).

Renforcement des travaux en commun

Les recommandations relatives aux **travaux en commun** s'appuient sur la gestion adaptative. Elles incluent des propositions sur la façon d'organiser les **échanges entre les partenaires** au niveau du copil bioindicateurs, des commissions locales et des commissions de concertation. Il s'agit d'améliorer le partage des connaissances en modifiant la composition et le fonctionnement du copil bioindicateurs et en cadrant davantage le déroulement des commissions locales et de concertation. Le travail en commun est également encouragé, à la fois sur des **territoires pilotes** à vocation pédagogique et sur des **sujets sensibles** comme le cerf à Brotonne ; l'objectif est de travailler sur la confiance et la compréhension mutuelles entre les acteurs. Enfin, des **expérimentations** sur les modes de chasse et les techniques sylvicoles, ainsi que le **test de nouveaux indicateurs** de gestion, sont à envisager afin de disposer d'outils supplémentaires pour le maintien ou le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier, en particulier la prévention et la résorption des dégâts forestiers.

Accompagnement à la gestion adaptative

Concernant **l'accompagnement à la conduite d'une gestion adaptative**, le rapport formule des recommandations pour **améliorer le processus de gestion**. Il s'agit de :

- sensibiliser les chasseurs à la pesée des chevrillards, pour une collecte de données de qualité,
- ajouter des indicateurs pour la prévention des dégâts forestiers (surfaces en renouvellement, protections contre le gibier...),
- améliorer la gestion des bases de données pour assurer la traçabilité des données collectées,
- modifier les tableaux de bord présentés en copil bioindicateurs,
- obtenir un consensus sur les conditions d'attributions, par anticipation, du bonus à la plantation,
- formaliser des méthodologies pour l'identification et la résorption des points rouges et de définir les indicateurs associés.

En matière de points rouges, il est important d'**articuler les instances de concertation actuelles** pour la gestion de l'équilibre forêt-gibier **avec les commissions régionales et départementales en charge des "points rouges"** ; ceci permettra de conserver une gestion cohérente. Le copil bioindicateurs pourrait jouer le rôle de groupe de travail départemental pour l'identification des points rouges et les commissions locales et de concertation pourraient être utilisées pour constituer les comités locaux de concertation. Les missions de chacune de ces instances, de même que leur composition et leur fonctionnement, seront à discuter puis à formaliser.

Concernant **l'identification des points rouges**, l'enquête auprès des propriétaires est un outil intéressant pour collecter une information spatialisée sur les dégâts forestiers. Elle est à conserver mais en ciblant les zones où les représentants départementaux suspectent l'existence de difficultés sylvicoles liées au gibier. La présence de protection contre le gibier est également une information à collecter. Les bases de données associées seront à créer ; sur ce point, la Normandie pourrait aussi utiliser ou s'inspirer de l'exemple aquitain en développant une plateforme internet pour l'échange et le partage de l'information sur les dégâts de gibier¹. Enfin, afin de faciliter la concertation entre les acteurs, la réflexion sur les points rouges pourra également passer par la **définition de critères consensuels** pour qualifier la réussite (ou l'échec) d'une régénération et pour le classement en "point rouge" d'un secteur.

Les pistes explorées au cours de l'étude EquiForCe 76 montrent que les acteurs départementaux peuvent contribuer à la réflexion régionale sur la mise en œuvre de la réglementation relative aux points rouges ; des contacts seront à prendre dans ce sens auprès de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois et de son Comité paritaire forestiers-chasseurs.

Sensibilisation

Ensuite, en matière de **sensibilisation**, des propositions s'intéressent au renforcement de la communication entre les acteurs (représentants départementaux et acteurs de terrain) et secondairement auprès du grand public. Il s'agit notamment de poursuivre la **communication sur le processus de gestion et les ICE** auprès des acteurs impliqués aux différentes échelles (fonctionnement de la gestion, résultats des suivis, décisions prises...). La **prévention des dégâts forestiers** passe aussi par une sensibilisation des acteurs locaux à l'utilisation du bonus à la

¹ Observatoire régional "Cervidés et Massif des Landes de Gascogne"

plantation, à la réalisation des plans de chasse (aspects quantitatifs et qualitatifs) et à la mise en œuvre de techniques sylvicoles adaptées à la présence de gibier. En complément, une campagne d'information pourrait être envisagée sur **la situation du cerf en forêt de Brotonne**, afin de lutter contre la peur de la disparition du cerf.

La communication peut s'appuyer sur des supports tels que des comptes-rendus de réunions, des relevés de décisions, des articles techniques, des pages web, des communications orales à l'occasion de commissions, de visites de terrain, de réunions thématiques ou de manifestations techniques ou grand public. Un **territoire pilote** constitue aussi un support intéressant pour la sensibilisation des acteurs de terrain, chasseurs et forestiers et pour la formation des opérateurs (visites de terrain, exercices).

Le contrôle et la responsabilisation des acteurs de terrain interviennent également, en complément à la concertation et à la sensibilisation et en dépit de leur faible acceptabilité sociale. Des garde-fous sont nécessaires du fait des enjeux en termes de politique forestière, de la divergence des intérêts entre acteurs et de leur difficulté dans de nombreux cas à considérer et/ou prendre en compte les contraintes des autres. Du fait des moyens limités qui lui sont dédiés, le **contrôle** concerne essentiellement les réalisations du plan de chasse et est à cibler prioritairement sur des secteurs prioritaires, notamment les points rouges. La **responsabilisation** correspond par exemple à la mise en place des contrats cynégétiques et sylvicoles entre l'ONF et les chasseurs des lots. Cette démarche associe les chasseurs aux étapes clefs, notamment l'installation et le suivi du dispositif d'enclos-exclos, ce qui permet une expertise contradictoire. Un bilan annuel de ce dispositif sera à prévoir auprès du copil bioindicateurs (installation, résultats des suivis, incidences en termes de bonus et malus), afin de permettre un retour d'expérience. La **sanction**, quant à elle, devra être utilisée avec discernement, après avoir pratiqué de l'information et vérifié les intentions des acteurs visés (volonté ou méconnaissance). Elle devra être réservée aux situations de blocage, c'est-à-dire quand toutes les formes de discussion auront échoué. Son utilisation est délicate car toute sanction interprétée par les acteurs comme non justifiée risque de nuire à la concertation et donc de compromettre le système de gestion en place.

Les possibilités d'action pour améliorer la gestion de l'équilibre forêt-cervidés en Seine-Maritime sont multiples. Quelques-unes peuvent être mises en place relativement facilement, sans besoin de formation ni de moyens supplémentaires. Cependant, la plupart nécessitent un fort investissement en temps et en moyens humains et/ou financiers. En conséquence, des choix seront à opérer, en privilégiant les orientations jugées prioritaires.

Prolongements de l'étude

La dernière phase de l'étude EquiForCe 76 est la **valorisation des résultats obtenus**. Elle permettra à la fois d'accompagner les acteurs pour la mise en œuvre des recommandations, de préciser certains éléments du rapport final de l'étude et de communiquer sur les résultats. Il s'agira de traduire les recommandations formulées précédemment de façon opérationnelle pour les acteurs. Par exemple, en matière d'ICE, Irstea apportera un soutien technique aux partenaires, en particulier pour la structuration des bases de données et les procédures ou programmes de calcul des indicateurs. Le travail sur l'enquête dégâts, en particulier la traduction de ses résultats en

termes d'indicateurs de dégâts forestiers pourra être poursuivi ; une **publication technique** sera à envisager. Un article sera également à rédiger sur les entretiens individuels et leur intérêt en matière de retour d'expérience sur la gestion. Enfin, un **séminaire de restitution** sera à organiser par le copil bioindicateurs. Le public visé correspond aux acteurs impliqués dans la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique. Une date cible pour le déroulement de ce séminaire est le premier trimestre 2017, ce qui implique la constitution d'un comité d'organisation dès septembre 2016.

Des financements complémentaires seront à rechercher pour aider à la mise en œuvre des propositions de l'étude EquiForCe 76 : révision des bases de données ICE, création de bases de données dégâts, outils pour la collecte des informations sur les dégâts forestiers et leur prévention, élaboration de normes pour les dégâts, campagnes de sensibilisation, séminaire de restitution et territoire pilote, notamment. Sur ce dernier point, la mise en place d'un territoire pilote sur le massif de Roumare est une piste à étudier. Dans la continuité des propositions de ce rapport, un travail sur **des questions écologiques** y semble pertinent (par exemple, la qualité des cervidés ou l'impact de ces animaux sur les peuplements forestiers, en lien avec la gestion forestière et la régulation des populations). **Des aspects sociologiques** peuvent également être étudiés, avec un travail sur les méthodes de concertation ou de démarches participatives.

En complément, il serait souhaitable de poursuivre la réflexion sur les points rouges au-delà de la rédaction de l'article envisagé précédemment. Par exemple, il s'agit de développer une application web pour la réalisation de l'enquête ou un traitement automatisé des données collectées. Un cadre intéressant pour cela, même si situé en dehors de la Seine-Maritime, serait le projet **ReForest** ("garantir le renouvellement de la ressource forestière en assurant l'équilibre forêt-gibier") porté par Irstea (A. Mârell). Il s'agit d'un projet pilote pour la mise en application de la nouvelle réglementation en matière d'équilibre forêt-gibier. Les objectifs sont de (a) développer des outils d'aide à la décision, (b) d'élaborer des fiches d'actions pour le maintien ou le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier, (c) d'améliorer la concertation et les processus participatifs et (d) de sensibiliser les différents acteurs. ReForest se déroulera sur 3 ans, à partir de l'automne 2016, dans la Région Centre-Val de Loire. Des liens directs seront à créer entre ReForest et EquiForCe 76 ; un moyen de coupler ces deux démarches pourrait être **l'invitation des acteurs départementaux de Seine-Maritime à certains groupes de travail du projet ReForest**.

Remerciements

Aux personnes ayant participé aux entretiens individuels et à l'enquête dégâts, pour nous avoir accordé de leur temps. Aux partenaires de l'étude, la FDC 76, l'ONF, le CNPF délégation régionale Normandie, la DDTM 76, FRANSYLVA 76, l'ADCGG 76 et la DRAAF Normandie, pour leur implication. Merci en particulier à la FDC 76 et à l'ONF pour leur financement et à la FDC 76, pour avoir porté le montage de cette étude.



Irstea – centre de Nogent-sur-Vernisson

Domaine des Barres

45290 Nogent-sur-Vernisson

tél. +33 (0)2 38 95 03 30

www.irstea.fr